Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260409-13_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 09 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 01/04/2026	Le Jeudi neuf avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 18 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, MIOSSEC Maryse, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, QUERE Laurent, PRIGENT Gwénaëlle, JACQ Jérôme. *Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL*
Délibération N°: 13-04-2026	*Secrétaire de Séance :* MER Serge

Objet : REFECTION DE LA VC 8 EN LIMITE AVEC LA COMMUNE DE PLOUVORN

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget communal 2026,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon état de la voirie communale,
Considérant que les dégradations de la V8 en limite avec la commune de PLOUVORN (nids-de-poule, affaissements, usure de la chaussée) portent atteinte à la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes et piétons),
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la sécurité du service public de circulation,
Considérant qu'il appartient à la commune d'entretenir et d'aménager la voirie communale,
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et à la consultation d'entreprises,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDENT de réaliser des travaux de revêtement de la Chaussée de la VC 8 allant vers Toul Jaouen en limite et mitoyenne avec la Commune de Plouvorn afin de sécurité des usagers.

RETIENNENT l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour réaliser les travaux d'entretien de voirie pour un montant de travaux à **34 677.10 € HT**
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 09/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. MER Serge* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.